

# Étude économique de la Norvège, 2005

## Résumé

La reprise économique en Norvège se poursuit à un rythme soutenu après la phase de ralentissement de 2002-2003. Des taux d'intérêt peu élevés, des gains de productivité induits par la concurrence, des investissements considérables dans un secteur pétrolier en pleine expansion, des termes de l'échange plus favorables et une politique macroéconomique expansionniste en sont les principaux moteurs. L'inflation est faible et les apports de main-d'œuvre, en termes d'heures ouvrées, augmentent rapidement. La croissance devrait rester vigoureuse jusqu'à la fin de l'année et, peut-être, en 2006.

**Adopter une orientation macroéconomique plus neutre.** L'inflation reste nettement inférieure à l'objectif et les capacités ne sont pas encore pleinement utilisées, mais la faiblesse de l'inflation s'explique en partie par des prix à l'importation peu élevés ou en diminution, et non par un manque de dynamisme de la demande intérieure. Une croissance soutenue pourrait déboucher sur une surchauffe, surtout si les investissements pétroliers continuent d'augmenter fortement, encore que la demande étrangère présente un risque de dégradation. Il serait donc souhaitable que la Norges Bank adopte progressivement une orientation plus neutre. Sur le plan budgétaire, les écarts récemment observés par rapport à l'objectif de 4 % de la règle budgétaire sont importants. Pour préserver la crédibilité de la règle budgétaire et le dynamisme de l'économie, il faudrait que les transferts en provenance du Fonds

Quels sont les atouts  
et les défis actuels  
de la Norvège ?

Faut-il durcir la politique  
monétaire ?

Faut-il corriger  
les dérapages  
par rapport à la règle  
budgétaire ?

Les programmes  
de protection sociale  
émoussent-ils les incitations  
à travailler ?

Quelle importance revêt  
la réforme des retraites ?

Quels sont les principaux  
problèmes dans le secteur  
de la santé ?

Comment assurer  
la viabilité budgétaire ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

*Cette Synthèse présente les évaluations et les recommandations de l'Étude économique de la Norvège pour 2005. Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, composé des 30 pays membres de l'Organisation et de la Commission européenne, est responsable de ces Études. Le Département des affaires économiques prépare un projet d'étude qui est ensuite modifié sur la base des délibérations et publié sous la responsabilité du Comité.*

pétrolier cessent d'augmenter en 2006, voire qu'ils diminuent.

**Encourager un effort de travail plus intense.** Bien que les taux d'activité soient relativement élevés, de nombreux Norvégiens sont en congé de maladie ou bénéficient d'une pension d'invalidité, et cette situation ne semble pas être directement liée à des indicateurs de l'état de santé global. Des réformes devraient être mises en œuvre pour rendre plus rigoureux les critères d'admission au bénéfice de ces programmes, afin d'encourager un prompt retour à l'emploi après un congé de maladie et à axer les programmes de réadaptation sur une réinsertion plus rapide. Le régime de préretraite privé AFP est aussi un mécanisme qui encourage fortement la cessation anticipée d'activité, et il n'y a pas de raison de maintenir des subventions publiques en faveur d'un régime si généreux dans un système de retraite réformé, sauf pour les travailleurs ayant occupé des emplois pénibles pendant de longues années.

**Mettre en œuvre les réformes du système de retraite et se préparer à faire face aux pressions budgétaires qui vont s'exercer dans d'autres domaines.** Les dépenses de retraite du Système national d'assurance sont aujourd'hui équivalentes à 9 pour cent du PIB et pourraient doubler d'ici au milieu du siècle. Compte tenu des réformes proposées par le gouvernement, qui visent à établir un lien plus étroit entre les pensions de retraite et le revenu au cours de la vie active, les travailleurs seraient encouragés à différer leur départ en retraite. Néanmoins, les dépenses pourraient encore augmenter de 7 points de PIB. Les recettes tirées du Fonds pétrolier ne permettront de financer qu'une petite partie des augmentations prévisibles des dépenses publiques, même si les prix du pétrole sont plus élevés et si les réformes des retraites sont intégralement mises en œuvre. Il importe donc de mettre un frein à la croissance des dépenses publiques dans d'autres domaines, notamment lorsqu'elles ont un effet dissuasif sur l'effort de travail ou qu'elles se soldent par des augmentations d'impôts.

**Le secteur de la santé offre des services de meilleure qualité mais il est coûteux.** Les réformes récemment mises en œuvre ont induit une hausse des niveaux de traitement et les citoyens reconnaissent que le service s'est amélioré. Cependant, le volume des services offerts s'est accru dans de plus fortes proportions que prévu, et les rémunérations de certains professionnels de la santé ont fortement augmenté à

la suite des réformes. La rationalisation des activités hospitalières ne s'est pas encore traduite par des économies notables, et la sensibilisation aux coûts du système de santé est encore insuffisante. Il serait sans doute souhaitable de revenir sur la décision récente d'accroître la proportion du financement en fonction du système des groupes homogènes de malades, de relever le niveau de la participation financière des patients et d'inciter davantage les généralistes à ne pas prescrire de traitements coûteux. ■

## Quels sont les atouts et les défis actuels de la Norvège ?

L'économie norvégienne est actuellement en bonne forme. Les revenus par habitant sont élevés, augmentent rapidement et sont équitablement répartis. La concurrence étrangère et interne favorise des gains de productivité importants tout en maintenant l'inflation à un très bas niveau. Le Fonds pétrolier protège le taux de change contre les effets de la forte progression des recettes pétrolières, et la règle budgétaire qui y est associée permet d'épargner la plus grande partie de ces recettes. Bien que le chômage, relativement faible, ne baisse que lentement, la durée totale du travail a augmenté.

Quatre préoccupations viennent néanmoins assombrir ce tableau positif :

- Une croissance soutenue pourrait déboucher sur une surchauffe, surtout si les investissements pétroliers continuent d'augmenter fortement, encore que la demande étrangère présente un risque de dégradation;
- L'euphorie pétrolière et des pressions politiques pourraient rendre la politique budgétaire trop expansionniste à court terme et inviable dans le long terme ;
- Les personnes d'âge actif qui sont en congé de maladie ou perçoivent une pension d'invalidité sont aujourd'hui très nombreuses ;
- Le système public de retraite n'est manifestement pas viable à moyen terme, et même si les réformes proposées sont intégralement mises en œuvre, l'augmentation des dépenses au titre des retraites et des soins de santé sera supérieure à tout accroissement prévisible des recettes tirées du Fonds pétrolier en application de la règle budgétaire. ■

## Faut-il durcir la politique monétaire ?

La reprise qui s'est amorcée après la phase de ralentissement de 2002 s'accélère, stimulée par des taux d'intérêt réels et nominaux historiquement bas entraînant une forte expansion de la consommation privée et de la construction résidentielle et une hausse des prix des logements, par un accroissement très rapide des investissements pétroliers et par les dépenses élevées et croissantes consacrées par le secteur pétrolier à l'achat de biens et services courants produits par l'économie continentale. Les hausses des salaires nominaux ont été modérées, mais elles se sont traduites par de fortes augmentations en termes réels en raison d'une inflation plus faible que prévu ; cependant, la rentabilité ne s'en est pas globalement ressentie car les gains de productivité et l'amélioration des termes de l'échange ont également été importants. Par conséquent, les revenus et la confiance des entreprises et des ménages atteignent de hauts niveaux. Les impulsions de la demande émanant de l'étranger sont faibles et la croissance de la production n'a pas été suivie d'une baisse marquée du chômage. Pour l'heure, on ne détecte pas de signes de surchauffe sur les marchés des produits ou du travail. L'une des principales incertitudes concerne les investissements pétroliers, qui pourraient progresser plus vigoureusement que prévu, comme cela s'est déjà produit dans le passé. *Il est donc opportun que les autorités monétaires aient indiqué leur intention de s'orienter vers une politique plus neutre – par étapes progressives d'ampleur et de fréquence limitées – afin d'éviter d'avoir à prendre des mesures potentiellement perturbatrices par la suite.* ■

## Faut-il corriger les dérapages par rapport à la règle budgétaire ?

En vertu de la règle budgétaire, seul le rendement réel du Fonds pétrolier, fixé par hypothèse à 4 % de sa valeur aux prix du marché, peut normalement être utilisé à des fins budgétaires générales. Des écarts par rapport à cette règle sont autorisés si, comme cela a été le cas ces dernières années, la valeur du Fonds se dégrade ou que l'économie se ralentit temporairement. Cependant, les écarts observés en 2002-2004 ont été importants et ont dépassé les prévisions initiales, tandis que le budget 2005 implique

également un transfert largement supérieur à 4 % de la valeur du Fonds à la fin de 2004. Si les transferts en provenance du Fonds restent constants à partir de maintenant, un retour à la trajectoire de la règle budgétaire fondamentale ne se produirait pas avant 2008. Or, à cette date, l'économie pourrait fort bien se trouver dans une phase de faible croissance. *Il est par conséquent indispensable que le budget 2006 évite toute augmentation des transferts en provenance du Fonds. Si l'économie reste très dynamique, il faudra mettre pleinement à profit les stabilisateurs automatiques pour réduire ces transferts. En outre, des recettes fiscales exceptionnelles ou d'autres imprévus positifs du budget devraient être mis à profit pour réduire le déficit. Une fois acquis le retour à la trajectoire de la règle budgétaire, il importe que cette règle soit appliquée de façon symétrique.*

Dans beaucoup d'autres pays, les recettes pétrolières ont permis à un petit nombre de personnes d'amasser des fortunes colossales ou ont servi à amadouer les masses. La Norvège a évité ces deux écueils. Les recettes tirées du Fonds pétrolier pourraient contribuer à maintenir le niveau de vie des Norvégiens longtemps après que les réserves pétrolières auront été épuisées. Par ailleurs, des mesures macroéconomiques et structurelles ont été prises pour faire en sorte que l'économie non pétrolière, qui représente la plus grande partie du PIB et la quasi-totalité de l'emploi, reste aussi viable et prospère que possible, y compris dans les secteurs ouverts aux échanges internationaux. Cependant, d'intenses pressions s'exercent en faveur de l'utilisation immédiate d'une plus grande partie des avoirs du Fonds. Les conséquences d'un dérapage budgétaire non coordonné et imprévu sont claires : gaspillage de la richesse pétrolière, pressions à la hausse sur le taux de change de la couronne et dégradation de la situation du secteur ouvert aux échanges internationaux. *Il est indispensable que les autorités norvégiennes expliquent clairement que si les recettes tirées du Fonds peuvent être utilisées indéfiniment, ses avoirs ne peuvent être dépensés qu'une seule fois et qu'ils le sont chaque fois que la règle budgétaire n'est pas respectée. Afin de protéger le secteur exportateur non pétrolier contre les effets des recettes pétrolières et d'une appréciation de la couronne, il est également crucial de maintenir la stratégie consistant à investir à l'étranger les recettes tirées du secteur pétrolier.* ■

## Les programmes de protection sociale émoussent-ils les incitations à travailler ?

Les Norvégiens ont une longévité et une santé relativement bonnes, l'âge officiel de la retraite pour les hommes et pour les femmes est de 67 ans, ce qui est supérieur à la moyenne OCDE, et les taux d'activité sont très élevés à tous âges pour les deux sexes. Au cours de leur vie active, les Norvégiens fournissent probablement en moyenne au moins autant de travail que le citoyen moyen de la zone OCDE. Cependant, chaque jour ouvrable, une proportion nettement supérieure à la moyenne de personnes d'âge actif sont en congé de maladie ou bénéficient d'une pension d'invalidité, et la moitié environ des personnes de plus de 62 ans se sont retirées de la population active, bénéficiant souvent d'une préretraite subventionnée au titre du régime AFP. Les départs en retraite anticipée, l'invalidité et (jusqu'à une période très récente) les congés de maladie ont fortement augmenté et atteignent des niveaux très élevés par comparaison avec les autres pays. Le coût de ces dispositifs pour la collectivité est aussi très élevé en termes de perte de production. *De nouvelles mesures, ou des mesures renforcées, sont nécessaires pour mettre un terme à cette augmentation de la non-activité, et si possible pour l'inverser. Par ailleurs, il convient de s'opposer aux propositions récentes qui auraient pour effet de réduire la durée hebdomadaire normale du travail ou de rendre le marché du travail moins flexible.*

Une analyse révèle que de puissantes incitations économiques poussent les travailleurs à réduire leur activité ou à la cesser dans le cadre de ces dispositifs : les critères d'admissibilité ne sont pas rigoureux, les taux de remplacement sont élevés et la cessation d'activité, pour profiter de l'un ou l'autre des régimes, peut avoir relativement peu d'incidence, en définitive, sur le niveau des prestations de retraite publique. Il est intéressant de noter qu'une réforme récente, aux termes de laquelle les médecins doivent évaluer la capacité de travail dans un délai de 8 semaines après le début d'un congé de maladie, s'est accompagnée d'une diminution spectaculaire de ceux-ci. On peut donc penser que la fonction de filtrage du médecin ainsi que les incitations économiques et l'état de santé sont des facteurs importants dans ce domaine, et probablement aussi dans celui des pensions d'invalidité. Une réforme scindant le régime d'invalidité en deux dispositifs, l'un pour l'incapacité permanente

et l'autre pour l'incapacité temporaire avec réadaptation, n'a pas eu jusqu'ici beaucoup d'effet sur les entrées dans le régime d'invalidité ou sur les sorties vers le marché du travail. De fait, on a constaté des entrées importantes de jeunes travailleurs dans le régime temporaire. *Si les résultats restent décevants, il faudra s'efforcer davantage d'évaluer la capacité de travail à un stade plus précoce et d'encourager un retour rapide à l'emploi, étant donné que les qualifications professionnelles s'érodent après une absence prolongée. Concernant la réforme des retraites, les incitations à entrer dans le régime d'invalidité plutôt que dans un régime de préretraite anticipée flexible devraient être éliminées par un ajustement approprié du régime d'invalidité.*

Le régime AFP de retraite anticipée résulte d'un accord privé entre les employeurs et les représentants des salariés. Il est financé intégralement par l'employeur dans le secteur public, en totalité par l'employeur avant l'âge de 64 ans dans le secteur privé et à 60 % par l'employeur et 40 % par l'État au-delà. Le régime a été introduit en 1989 dans le secteur privé, dans le but louable d'assurer des revenus décents aux retraités de 65 ans et plus ayant quitté l'école relativement jeunes, n'ayant pas cessé de travailler depuis, souvent dans des emplois pénibles, et ayant une espérance de vie à 65 ans probablement inférieure à la moyenne. Au fil des ans, cependant, il a été étendu à un beaucoup plus grand nombre de bénéficiaires, qui peuvent désormais y accéder dès 62 ans. Près des trois quarts des travailleurs âgés peuvent aujourd'hui prétendre à une pension AFP, et une forte proportion d'entre eux le font effectivement. Ce régime se caractérise par le fait qu'il n'a pratiquement pas d'incidence sur le montant de la pension de retraite publique que le bénéficiaire finira par toucher à 67 ans. De ce fait, l'âge moyen de la retraite a diminué très rapidement, ce qui a eu pour effet de réduire la production et les recettes fiscales tout en accroissant les dépenses publiques. *Le gouvernement devrait donc freiner les entrées dans ces dispositifs en réduisant ses subventions, et veiller à ce que celles-ci soient ciblées sur les catégories pour lesquelles elles étaient initialement conçues.* ■

## Quelle importance revêt la réforme des retraites ?

Le système public de retraite de la Norvège n'est pas encore arrivé à maturité et, compte tenu des taux

d'activité très élevés, la plupart des Norvégiens vont pouvoir bénéficier de pensions à taux plein, indexées sur les salaires et bénéficiant d'une fiscalité favorable. L'espérance de vie continuant d'augmenter, si aucune réforme n'est mise en œuvre les dépenses pourraient plus que doubler en pourcentage du PIB de la Norvège continentale d'ici à 2050. Les régimes de retraite complémentaire du secteur public pour les personnels de l'administration centrale (y compris les enseignants et certains autres groupes) ne sont pas capitalisés et entraîneront également une augmentation significative des dépenses publiques à l'avenir, en particulier compte tenu de l'expansion relativement récente de l'emploi dans le secteur public.

Un accord général est intervenu au Parlement norvégien sur les projets de réforme des retraites en mai 2005, mais d'importants éléments sont encore à l'étude. Le Parlement a soutenu l'instauration d'un coefficient d'ajustement des prestations afin de tenir compte de l'évolution de l'espérance de vie à l'âge de la retraite. Une pension minimum serait versée aux personnes dont la rémunération était peu élevée ou n'ayant pas fait une carrière complète, et les prestations versées aux personnes qui avaient auparavant des salaires élevés seraient plafonnées. Les prestations seraient indexées sur une moyenne des salaires et des prix. D'après les estimations officielles, l'impact d'une indexation moins favorable et du coefficient d'ajustement des prestations et l'effet positif de l'équité actuarielle sur l'offre de travail des travailleurs âgés permettraient de réaliser des économies d'environ 3 points de PIB sur les dépenses publiques au cours des prochaines décennies. Cependant, ces effets dépendent de la structure définitive du régime de retraite flexible et du lien entre les gains et les pensions. Il a été demandé au gouvernement de soumettre de nouvelles propositions incorporant un élément redistributif plus important, ce qui affaiblirait le lien entre les gains au cours de la vie active et les prestations de retraite, et réduirait du même coup les incitations à travailler. Le gouvernement s'est vu également demander de soumettre une proposition de rechange favorisant la retraite anticipée. *Il est très important que les autorités poursuivent une réforme qui renforce les incitations à travailler et contribue ainsi à assurer la viabilité du dispositif. Il convient d'envisager un lien plus direct et plus transparent entre les cotisations effectives et les prestations effectives pour les personnes qui se situent entre le plancher et le plafond de retraite, quel que soit leur âge au moment de la*

*retraite. La période de transition vers le système réformé devrait rester brève.*

Pour compléter les prestations de retraite du Système national d'assurance, de nombreuses grandes entreprises ont institué des régimes de retraite complémentaire par capitalisation pour leurs salariés, principalement à prestations définies. Ces régimes sont assortis d'avantages fiscaux à condition que les pensions ne puissent pas être servies avant 67 ans. Ils couvrent environ un tiers des salariés du secteur privé, il s'agit de plans d'entreprise et les transferts entre différents plans sont difficiles. Il n'y a pas de possibilité de transfert entre les régimes complémentaires du secteur public par répartition (administration centrale) et par capitalisation (collectivités territoriales), auxquels sont affiliés tous les salariés du secteur public. Associés au système AFP, les régimes professionnels du secteur public garantissent un taux de remplacement brut au moins égal aux deux tiers de la dernière rémunération à 65 ans. Le Livre blanc de 2004 propose la mise en place de régimes complémentaires obligatoires pour l'ensemble du secteur privé, dès janvier 2006, et une meilleure concordance entre les dispositions des régimes du secteur public et celles du régime de retraite du Système national d'assurance. *Dans la mesure où beaucoup de questions complexes soulevées par la création de nouveaux régimes au sein du secteur privé ne sont toujours pas résolues, et étant donné que le fonctionnement de ces dispositifs risque d'être très coûteux pour les petites entreprises s'ils sont mis en place rapidement, leur introduction à titre obligatoire devrait se faire progressivement. Il faudrait envisager des règles permettant le transfert des retraites complémentaires entre le secteur public et le secteur privé, et la garantie des deux tiers dans le secteur public devrait être progressivement supprimée.* ■

### **Quels sont les principaux problèmes dans le secteur de la santé ?**

L'accès aux soins de santé publics est universel quel que soit l'âge et pour une très large gamme de traitements. Il n'est donc pas surprenant que les dépenses publiques de santé soient élevées. Cependant, en proportion du PIB de la Norvège continentale, ces dépenses sont particulièrement élevées par rapport à des pays se trouvant dans une situation comparable, en particulier depuis les fortes hausses de rémunération dont de nombreux professionnels de santé ont

bénéficié en 2002. Et cela, en dépit de la mise en œuvre, ces dernières années, d'une série de vastes réformes destinées à faire une plus large place aux mécanismes du marché, d'un système d'achat de médicaments brevetés qui en abaisse le coût et d'un système visant à encourager l'utilisation de produits génériques lorsque ceux-ci sont disponibles. Les réformes ont permis de mettre un terme aux pénuries, d'accroître l'efficacité et d'améliorer la satisfaction des citoyens. Néanmoins, la hausse des dépenses s'est accélérée après les réformes. Le transfert de la propriété des hôpitaux à l'administration centrale a peut-être laissé une plus large place aux pressions politiques et encouragé ainsi des dépenses qui ne peuvent être justifiées du strict point de vue de l'efficacité économique. Bien qu'en principe les hôpitaux doivent rembourser leurs dettes à court terme, aucun mécanisme de sanction adéquat ne peut les y obliger. La participation financière des patients est peu élevée, et l'accroissement de la richesse pétrolière a sans doute nui à la volonté de maîtriser les coûts. Le système des groupes homogènes de malades aboutit probablement à des rémunérations excessives dans certains domaines, entraînant des interventions induites par l'offre, alors que l'absence de groupes de ce type dans d'autres domaines (comme la psychiatrie) a probablement fait obstacle à une optimisation des services. Les généralistes jouent un rôle de filtrage, mais il semblerait qu'ils aient tendance à trop orienter les patients vers les hôpitaux .

La maîtrise des coûts dans le domaine des soins de santé est une tâche de longue haleine, car elle suppose la réalisation d'études et d'analyses coûts-avantages pour évaluer les nouveaux médicaments et traitements et pour vérifier l'efficacité de ceux qui sont déjà utilisés. Ces mécanismes existent en Norvège, mais ils sont trop souvent court-circuités, les citoyens exerçant des pressions sur les élus pour qu'ils approuvent de nouveaux médicaments et traitements. *Même s'il n'est pas toujours possible de résister à de telles pressions, les procédures d'autorisation normales devraient être suivies ensuite. Dans un domaine connexe, la décision politique récente de porter à 60 % la part du financement reposant sur le système des groupes homogènes de malades a été coûteuse et devrait être réexaminée sans délai. A cet égard, il faudrait envisager de recourir plus largement à des études comparatives internationales régulièrement actualisées. Les dépassements de dépenses des hôpitaux ne devraient être que partiellement remboursés, et il*

*faudrait appliquer plus activement la clause permettant de remplacer les dirigeants des hôpitaux qui accusent des déficits chroniques.* Les mécanismes de marché permettraient sans doute de maîtriser plus efficacement les dépenses s'ils jouaient un rôle plus intense à l'interface entre le patient et le prestataire de services de santé. La participation financière des patients est relativement faible, si bien que ceux-ci ne sont guère incités à demander des traitements moins coûteux, même si les prestataires y sont encouragés de leur côté. *Il serait donc souhaitable de mettre progressivement en place un système de participation financière des patients dans les cas où il n'y en a pas (services hôteliers dans les hôpitaux, par exemple) et d'accroître le montant de cette participation dans les cas où elle existe déjà. Comme dans beaucoup d'autres pays, des exceptions seraient possibles pour les personnes qui ont peu de revenus ou qui souffrent de maladies chroniques.* ■

## Comment assurer la viabilité budgétaire ?

La richesse pétrolière et les propositions judicieuses tendant à réformer le système de retraite ne doivent pas masquer le fait que, fondamentalement, aucun de ces deux facteurs, ni même les deux en même temps, ne permettront d'échapper à des choix difficiles en ce qui concerne les dépenses publiques au cours des années à venir. D'après les estimations les plus récentes de l'OCDE, les dépenses publiques totales liées à la vieillesse (retraite et santé) pourraient s'accroître de quelque 13 points de PIB au cours des prochaines décennies, à supposer que les projets de réforme du système de retraite soient acceptés sans être modifiés et qu'ils aient les effets prévus par les autorités. La plus grande partie de l'augmentation serait encore due aux retraites publiques, et elle serait imputable à l'évolution démographique et au fait que le système n'est pas encore parvenu à maturité, et non à une générosité excessive. De fait, si les « comptes » du système de retraite étaient séparés du budget général, ils feraient certainement apparaître un excédent avec le taux de cotisation notionnel de 17½ % de la rémunération proposé dans le programme de réforme. Les dépenses financées sur les recettes pétrolières représentent aujourd'hui environ 5 % du PIB continental et pourraient atteindre un maximum de 7 à 8 % dans l'hypothèse du respect de la règle budgétaire, puis se contracter progressivement par la suite. Même en cas de retour rapide à une stricte observance de la règle

budgétaire, il est manifeste que l'augmentation des recettes liées au pétrole serait tout à fait insuffisante pour financer une telle hausse des dépenses. L'utilisation des avoirs du Fonds pour combler l'écart ne ferait que reporter le problème, en l'aggravant, sur les enfants de la génération actuelle de travailleurs. Force est donc de reconnaître qu'il faudra réduire sensiblement les dépenses publiques en proportion du PIB dans d'autres domaines et/ou accroître la pression fiscale. *Les réductions de dépenses et/ou les augmentations d'impôts devront de préférence viser à encourager l'effort de travail.* Il serait judicieux de prévoir des mesures appropriées tant que les recettes provenant des activités pétrolières demeurent élevées, de manière à pouvoir adopter ces mesures progressivement, et à réduire ainsi les pressions sur le taux de change à un moment

où l'économie sera sans doute encore prospère. Cela permettra de ne pas avoir à prendre, à un stade ultérieur, des mesures plus draconiennes susceptibles de compromettre une croissance durable du revenu national. ■

### **Pour plus d'informations**

Des informations complémentaires sur cette Synthèse peuvent être obtenues auprès de :

Alexandra Bibbee, Tél. : 33 (01) 45 24 76 14,  
email : alexandra.bibbee@oecd.org

et Benoît Bellone, Tél. : 33 (0)1 45 24 95 18,  
email : benoit.bellone@oecd.org. ■

## Références

- **Études économiques** : Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante : [www.oecdlibrairie.org](http://www.oecdlibrairie.org).



- **Pour plus d'informations** : De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques, et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : [www.oecd.org/eco](http://www.oecd.org/eco).
- **Perspectives économiques n° 77**, juin 2005. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : [www.oecd.org/eco/Economic\\_Outlook](http://www.oecd.org/eco/Economic_Outlook).

**Vous pouvez acheter en toute sécurité les publications de l'OCDE par l'intermédiaire de la librairie en ligne de l'OCDE**

**[www.oecdlibrairie.org](http://www.oecdlibrairie.org)**

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques,  
Direction des relations publiques et de la Communication.

Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

## Où nous contacter ?

**ALLEMAGNE**

Centre de l'OCDE  
de BERLIN  
Schumannstrasse 10  
D-10117 BERLIN  
Tél. : (49-30) 288 8353  
Fax : (49-30) 288 83545  
E-mail :  
berlin.contact@oecd.org  
Internet :  
[www.oecd.org/deutschland](http://www.oecd.org/deutschland)

**ÉTATS-UNIS**

Centre de l'OCDE  
de WASHINGTON  
2001 L Street N.W.,  
Suite 650  
WASHINGTON D.C. 20036-4922  
Tél. : (1-202) 785 6323  
Fax : (1-202) 785 0350  
E-mail :  
washington.contact@oecd.org  
Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
Toll free : (1-800) 456 6323

**FRANCE**

Siège de l'OCDE de PARIS  
2, rue André-Pascal  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. : (33) 01 45 24 81 67  
Fax : (33) 01 45 24 19 50  
E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

**JAPON**

Centre de l'OCDE de TOKYO  
Nippon Press Center Bldg  
2-2-1 Uchisaiwaicho,  
Chiyoda-ku  
TOKYO 100-0011  
Tél. : (81-3) 5532 0021  
Fax : (81-3) 5532 0035  
E-mail : [center@oecdtokyo.org](mailto:center@oecdtokyo.org)  
Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

**MEXIQUE**

Centre de l'OCDE  
du MEXIQUE  
Av. Presidente Mazaryk 526,  
Colonia: Polanco,  
C.P., 11560  
MEXICO D.F.  
Tél. : (00.52.55) 9138 6233  
Fax : (00.52.55) 5280 0480  
E-mail :  
[mexico.contact@oecd.org](mailto:mexico.contact@oecd.org)  
Internet :  
[www.oedemexico.org.mx](http://www.oedemexico.org.mx)

**Les Synthèses de l'OCDE sont disponibles sur le site Internet de l'OCDE**

**[www.oecd.org/publications/Pol\\_brief/index-fr.htm](http://www.oecd.org/publications/Pol_brief/index-fr.htm)**